

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 3 (1946)

Heft: 24

Rubrik: Lu dans la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A VOTRE SANTÉ !

C'est le meilleur moyen de la perdre....

Il y a une chose que je voudrais voir disparaître, chez nos futurs citoyens, c'est l'habitude de porter des toast.

La moitié des hommes se mettent à boire par suite de la funeste habitude de boire à la santé de quelqu'un. Il semble que vous soyez obligé de boire lors d'une naissance ou d'un mariage.

On « boit un coup » lorsqu'on rencontre un ami, puis un autre en le quittant ; lorsqu'un homme a de la veine, il doit payer à boire à ses copains ; dans la déveine, c'est le copain qui lui paye à boire ; et quand il n'y a ni veine ni déveine, il se paye à boire à lui-même parce qu'il a pris l'habitude de boire à tout propos et l'habitude une fois prise dégénère bien souvent en maladie...

Baden-Powell.

Eh bien voilà, Dieu

Extrait du carnet de notes trouvé sur le corps d'un soldat américain en Afrique du Nord.

*Eh bien voilà, Dieu !
Je ne vous ai encore jamais adressé la parole,
Mais j'ai envie de vous dire
Comment allez-vous ?
Voyez-vous, Dieu, ils me disaient
Que vous n'existiez pas,
Et moi, comme un imbécile, je les croyais.
La nuit dernière, d'un trou de bombe,
Je voyais votre ciel.
Je me suis rendu compte alors,
Qu'ils me disaient un mensonge.
Avais-je jamais pris le temps de voir les choses
Que vous avez faites ?
J'aurais alors compris
Qu'ils « n'appelaient pas un chat un chat ».
Je me demande Dieu...
Si vous me donneriez une poignée de main !
Je sens que, d'une manière ou de l'autre,
Vous comprendrez.
C'est drôle quand même que j'aie été obligé
De venir dans cet enfer
Avant d'avoir eu le temps de voir
Votre face.
Je vous aime beaucoup, cela, je tiens
A ce que vous le sachiez.
Voyez donc, cela va être
Une horrible bataille.
Qui sait ? Je pourrais bien arriver
Chez vous cette nuit.
Bien que je n'aie pas été très copain avec vous
Auparavant.
Je me demande, Dieu... si vous
M'attendiez à la porte ?
Voilà, je me mets à pleurer ! Moi !
A verser des larmes...
Je voudrais vous avoir connu
Des années.
Bon. Il faut que je m'en aille, Dieu,
Au revoir !
Bizarre ; depuis que je vous ai rencontré,
Je n'ai pas peur de mourir.*

A MM. LES CHEFS CANTONNAUX D'INFORMATION

Nous vous rappelons que le Service romand d'information que dirigeaient MM. Chevalier et Bonardelly, est maintenant confié au Secrétariat romand de l'OFI., à Macolin.

Afin d'assurer la parfaite coordination de nos efforts en vue d'une information judicieuse et efficace, nous vous prions **de remettre, pour le 25 de chaque mois, un bref rapport sur l'activité de l'I. P. dans votre canton.** Ne manquez pas non plus de nous signaler, 4 semaines à l'avance, les manifestations importantes susceptibles de se prêter à un reportage de presse ou de radio.

Merci d'avance pour votre ponctuelle collaboration.

**O. F. I.
Secrétariat romand.**

Lu dans la Presse :

L'ATHLÉTISME EN RUSSIE

Voici les dernières performances établies par les athlètes russes qui soutiennent la comparaison avec les meilleures performances mondiales établies en 1945 :

100 m. : P. Golovkine, en 10"6, contre 10"5 aux Américains Ewell et Kaplan.

800 m. : A. Pougatschevsky, en 1' 52"4 contre 1' 49"3 au Finlandais Storbskrubb.

1500 m. : A. Pougatschevsky, en 3' 52"2 contre 3' 34" au Suédois Anderson.

Dans les concours, les performances des athlètes soviétiques sont remarquables :

Saut en hauteur : Atanolov passe 1 m. 95.

Saut en longueur : S. Kouznetsov saute 7 m. 49.

Lancement du disque : Liakhov le lance à 50 m. 74.

Lancement du javelot : V. Alexeev le lance à 69 m. 65.

L'athlétisme féminin soviétique est aussi en progrès : on relève le 49 m. 88 au disque de N. Doumbazdé et les 48 m. 39 au javelot de L. Anokina.

Un sport dans lequel les Russes peuvent prétendre aux premières places mondiales est les « poids et haltères ». Le meilleur athlète soviétique dans cette catégorie est Grigori Novak qui a établi en 1945 huit records du monde pour les mi-lourds et les poids légers. Son plus bel exploit a été son récent développé de 163 kilos à deux bras (record des poids légers).

LE COIN DU SOURIRE....

Responsabilité !

Un petit gamin demandait à un autre dans la rue : « Dis-donc Jean-Jean, qu'est-ce que c'est que la responsabilité ? — Eh ! bien Paulet répondit l'autre, c'est comme ça : Si tu as deux boutons à ta culotte et qu'un des deux file, l'autre bouton a toute la « responsabilité »...

Seulement voilà, le bouton n'y peut rien, s'il file, c'est parce qu'il a été mal cousu. Mais, si l'on compte sur toi, et que tu files, as-tu le droit de rejeter la faute sur autrui, en disant : « que tu as été mal cousu ? »